

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 83400106.7

51 Int. Cl.<sup>3</sup>: **B 65 D 5/48**

22 Date de dépôt: 17.01.83

30 Priorité: 19.01.82 FR 8200739

43 Date de publication de la demande:  
27.07.83 Bulletin 83/30

84 Etats contractants désignés:  
BE CH DE GB IT LI NL SE

71 Demandeur: **SOCAR-PARNALLAND Société Anonyme**  
dite:  
**Zone Industrielle**  
**F-21700 Nuits Saint Georges(FR)**

72 Inventeur: **Parnalland, Gérard**  
**Impasse des Buttes**  
**F-21700 Nuits Saint Georges(FR)**

74 Mandataire: **Jolly, Jean-Pierre et al,**  
**Cabinet BROT et JOLLY 83, rue d'Amsterdam**  
**F-75008 Paris(FR)**

54 **Emballage en carton ou similaire muni d'un croisillon définissant des logements parallèles pour des objets, notamment pour des bouteilles.**

57 Dans cet emballage, le panneau 4 du croisillon est contrecollé contre la face interne de la paroi correspondante du corps d'emballage 1.

Un panneau 2a, de dimensions analogues à celles du panneau 4 est limité sur cette paroi par des amorces de rupture 3.

En l'arrachant, on arrache simultanément le panneau 4 et l'on a ainsi accès aux objets conditionnés, des bouteilles par exemple.

Emballage en carton ou similaire muni d'un croisillon définissant des logements parallèles pour des objets, notamment pour des bouteilles.

5 L'invention concerne un emballage en carton ou similaire, muni d'un croisillon définissant des logements parallèles pour des objets tels que des bouteilles.

10 De très nombreux emballages de ce type ont été proposés dans la technique, notamment pour le conditionnement de six bouteilles, soit couchées en position tête-bêche suivant deux lits superposés, soit disposées verticalement suivant deux rangées parallèles, les parties constitutives du croisillon étant interposées entre les différentes bouteilles, qu'elles séparent en les calant.

15 En général, lorsque les bouteilles sont couchées en position tête-bêche, l'emballage proprement dit comporte une partie formant couvercle qui peut être ouverte par l'utilisateur avec les bouteilles à l'horizontale, ce qui permet de prélever une ou plusieurs  
20 bouteilles et de laisser les autres dans leur conditionnement. Ce type d'emballage est également avantageux pour les commerçants, qui peuvent mettre les bouteilles à l'exposition sans les sortir de leur emballage, en en soulevant seulement le couvercle.

25 Il n'en est pas de même pour les emballages dans lesquels les bouteilles sont toutes disposées dans la même position, à la verticale. En effet, de tels emballages s'ouvrent généralement perpendiculairement à l'axe des bouteilles, de sorte que, si l'utilisateur  
30 peut encore y laisser des bouteilles non utilisées, le commerçant ne peut pas présenter les bouteilles à l'exposition et à la vente sans les sortir de l'emballage. Dans ce cas, celui-ci est pourtant du type simple des caisses dites "américaines", alors que les emballages  
35 pour bouteilles couchées en position tête-bêche sont relativement plus complexes.

L'invention vise à remédier à cet inconvénient en

proposant un emballage pour bouteilles équipé d'un  
croisillon qui, aux dimensions près, puisse être utilisé  
indifféremment pour le conditionnement de bouteilles  
couchées en position tête-bêche, ou de bouteilles dis-  
5 posées en parallèle dans la même position.

A cet effet, l'invention a pour objet un emballage  
pour le conditionnement de deux lits d'objets, cet  
emballage comprenant un croisillon définissant, à  
l'intérieur dudit emballage, des logements pour chacun  
10 desdits objets, deux parties parallèles dudit croisillon  
formant intercalaires entre les objets contigus étant  
réunies entre elles par un panneau perpendiculaire sur  
lequel elles sont articulées par une ligne de pliage,  
cet emballage étant caractérisé en ce que ledit panneau  
15 est contrecollé contre la face interne d'une paroi dudit  
emballage, en ce qu'il présente de préférence des zones  
d'affaiblissement suivant lesdites lignes de pliage,  
et en ce que ladite paroi comporte deux lignes d'amor-  
ces de rupture parallèles auxdites lignes de pliage  
20 permettant à l'utilisateur de séparer par arrachement  
du reste de ladite paroi la zone limitée par les lignes  
d'amorce de rupture, en séparant simultanément ledit  
panneau des intercalaires dont il était solidaire.

En une seule opération, l'utilisateur pourra ainsi  
25 avoir accès à l'objet logé entre les deux intercalaires,  
ce qui permettra aux commerçants d'exposer cet objet  
à la vente sans le sortir de l'emballage et en l'y lais-  
sant en position couchée.

Il est clair que le perfectionnement caractéristi-  
30 que de l'invention ne dépend pas du type de l'emballage  
proprement dit et que l'on peut utiliser pour celui-ci  
une simple caisse américaine. Il est clair également  
que l'invention s'applique aussi bien au conditionnement  
de bouteilles couchées tête-bêche que de bouteilles  
35 disposées en parallèle dans la même position. Dans le  
premier cas, on utilisera un croisillon du type dans  
lequel les logements des bouteilles ont des dimensions

inégales, les intercalaires pouvant être déformés pour épouser la forme des bouteilles tête-bêche. Dans le second cas -bouteilles dans la même position- on utilisera un croisillon définissant des logements égaux.

5 De préférence, le panneau réunissant deux intercalaires sera tel qu'il puisse être collé contre la partie médiane de la paroi adjacente de l'emballage. Les zones d'affaiblissement prévues suivant les lignes de pliage dudit panneau peuvent être constituées par des  
10 amorces de rupture ou, plus simplement, par des découpes ménagées suivant sensiblement la moitié de la longueur dudit panneau, dans le prolongement des lignes de pliage.

Un gros avantage de l'emballage conforme à l'in-  
15 vention est qu'après mise en place du croisillon et collage du panneau réunissant deux intercalaires, l'emballage pourra être replié à plat et livré sous cette forme aux utilisateurs, qui pourront le stocker ainsi, la mise en forme de l'emballage au moment de  
20 l'emploi s'effectuant sans problème, du fait des lignes de pliage par lesquelles ledit panneau collé est réuni aux intercalaires contigus.

Cet emballage convient pour le conditionnement d'objets variés, notamment de bouteilles, disposés  
25 suivant deux couches d'au moins deux objets chacune, mais il a été plus spécialement conçu pour le conditionnement de deux lits de trois bouteilles chacun. Dans ce cas, le croisillon comprendra, de façon connue en soi, une partie à section en U constituée de trois panneaux,  
30 le panneau central formant la base du U étant destiné à être collé contre une paroi de l'emballage proprement dit, tandis que les panneaux latéraux correspondant aux branches du U seront entaillés longitudinalement dans leur partie médiane d'une découpe permettant l'in-  
35 sertion d'un panneau perpendiculaire présentant des découpes analogues, une découpe étant également ménagée

suisant environ la moitié de la longueur de chacune des lignes d'articulation dudit panneau central pour former ladite zone d'affaiblissement.

5 Après collage de ce panneau central contre la face interne de la paroi de l'emballage proprement dit, celui-ci, comme indiqué ci-dessus, peut être replié à plat et être stocké ou livré sous cette forme aux utilisateurs.

10 C'est cette forme de réalisation de l'emballage conforme à l'invention qui va être décrite plus en détail ci-après, en référence aux dessins annexés. Sur ces dessins :

15 La figure 1 est une vue en perspective éclatée, montrant l'emballage proprement dit et le croisillon monté, avant introduction et collage dans l'emballage ;

La figure 2 montre l'emballage monté, tandis que la figure 3 représente cet emballage replié à plat.

20 L'emballage proprement dit est constitué par une caisse américaine 1, dans une paroi longitudinale 2 de laquelle deux lignes parallèles 3 d'amorces de rupture, parallèles aux arêtes longitudinales de la caisse, définissent trois panneaux 2<sub>a</sub>, 2<sub>b</sub>, 2<sub>c</sub>.

25 Le croisillon proprement dit comprend une partie à section en U constituée d'un panneau rectangulaire 4, suivant les côtés longitudinaux duquel sont articulés par des lignes de pliage deux panneaux perpendiculaires 5. Le panneau 4 a sensiblement la même largeur que le panneau 2<sub>a</sub> disposé au centre de la paroi 2 et a une longueur égale ou inférieure à celle du panneau 2<sub>a</sub>.

30 Les panneaux 5 ont une largeur inférieure ou égale à celle des parois 6 de la caisse américaine perpendiculaires à la paroi 2. Une découpe 7 sépare suivant environ la moitié de sa longueur, le panneau 4 de chacun des panneaux 5. Une découpe longitudinale analogue 8 entaille chacun des panneaux 5 en sa partie médiane, pour  
35 permettre la mise en place d'un panneau perpendiculaire 9 de même longueur, présentant des découpes similaires 10.

- 5 -

Le panneau 9 a sensiblement la même largeur que la paroi 2 ou une largeur inférieure.

Ce croisillon est d'un type connu en soi, mais, conformément à l'invention, le panneau 7 est encollé  
5 avant d'être introduit dans l'emballage 1 pour être collé contre la zone de la face interne de la paroi 2 correspondant au panneau 2a. On conçoit qu'après avoir rempli et fermé l'emballage monté représenté sur la figure 2, il suffit, pour l'ouvrir, d'arracher le pan-  
10 neau 2a du reste de la paroi 2, par déchirure des amorces de rupture 3, pour séparer simultanément le panneau 4 des panneaux 5, la déchirure étant favorisée par la présence des découpes 7. Afin de faciliter cette déchirure, une amorce de découpe 11 sera prévue à cha-  
15 cune des extrémités du panneau 2a, de façon à permettre à l'utilisateur d'introduire un doigt sous ce panneau. De préférence, cette amorce de découpe 11 se prolongera latéralement sur chacun des panneaux contigus 2b et 2c par une ligne d'amorces de découpe 12, ce qui permettra,  
20 après arrachage du panneau 2c et du panneau 4 du croisillon contrecollé contre celui-ci, de soulever latéralement les panneaux 2b et 2c pour accéder à toutes les bouteilles du lit supérieur.

Ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, un commerçant  
25 pourra ainsi présenter à la vente la bouteille découverte sans la sortir de l'emballage. Quant à l'utilisateur, il pourra facilement accéder de cette manière aux bouteilles ou autres objets logés dans l'emballage en séparant le panneau central 2a des panneaux latéraux  
30 2b et 2c et en soulevant ces derniers après séparation des lignes de découpe 12. Avantageusement, ces panneaux 2b et 2c pourront être, ensuite, rabattus latéralement par l'utilisateur, pour servir d'organes de préhension et de manutention de l'emballage plein.

35 Il est clair que l'invention s'applique au conditionnement de bouteilles disposées tête-bêche aussi bien que de bouteilles occupant en parallèle des positions

analogues, en utilisant un croisillon définissant des logements de dimensions appropriées.

Comme on le voit sur la figure 3, l'emballage monté peut être replié pour être livré ou stocké à  
5 plat sous un faible volume, l'utilisateur n'ayant qu'à le redresser pour le mettre en volume, sans autre opération, avant de le replier.

L'invention apporte donc un emballage simple et peu coûteux, présentant des avantages appréciables  
10 pour les utilisateurs.

## REVENDEICATIONS

1.- Emballage pour le conditionnement de deux lits d'objets, cet emballage comprenant un croisillon définissant, à l'intérieur dudit emballage, des logements pour  
5 chacun desdits objets, deux parties parallèles (5) dudit croisillon formant intercalaires entre des objets contigus étant réunies entre elles par un panneau perpendiculaire (4) sur lequel elles sont articulées par une ligne de pliage, cet emballage étant caractérisé en ce que  
10 ledit panneau (4) est contrecollé contre la face interne d'une paroi (2) dudit emballage, en ce qu'il présente de préférence des zones d'affaiblissement suivant lesdites lignes de pliage, et en ce que ladite paroi comporte deux lignes d'amorces de rupture (3) parallèles  
15 auxdites lignes de pliage.

2.- Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit panneau (4) est contrecollé contre la zone médiane (2a) de la paroi (2) associée.

3.- Emballage selon l'une des revendications 1 et  
20 2, caractérisé en ce que lesdites zones d'affaiblissement prévues suivant les lignes de pliage dudit panneau (4) comprennent des amorces de rupture.

4.- Emballage selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que lesdites zones d'affaiblissement  
25 prévues suivant les lignes de pliage dudit panneau (4) sont constituées par des découpes (7), ménagées sensiblement suivant la moitié de la longueur dudit panneau, dans le prolongement desdites lignes de pliage.

5.- Emballage selon l'une des revendications 1 à 4,  
30 caractérisé en ce que, à l'une au moins des extrémités de la zone (2a) de la paroi (2) définie par les deux lignes (3) d'amorces de rupture, est ménagée une amorce de découpe (11), se prolongeant latéralement par des lignes d'amorces de rupture (12), disposées transversalement sur les panneaux adjacents (2b), (2c).  
35

6.- Emballage selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que ledit emballage (1) est une caisse américaine.



7.- Emballage selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que ledit croisillon définit, à l'intérieur dudit emballage (1), des compartiments de dimensions différentes pour le logement d'objets en position tête-bêche.

8.- Emballage selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que ledit croisillon définit, à l'intérieur dudit emballage (1), des compartiments de dimensions sensiblement égales pour le logement d'objets en parallèle dans des positions identiques.

9.- Emballage selon l'une des revendications 1 à 8, pour le conditionnement de deux lits de trois objets chacun, caractérisé en ce que ledit croisillon comprend, de façon connue en soi, une partie à section en U comportant trois panneaux (4, 5) articulés entre eux par une ligne de pliage, le panneau central (4) constituant la base du U étant contrecollé contre la face interne de la paroi adjacente (2) de l'emballage, tandis que les panneaux latéraux (5) sont entaillés longitudinalement, sensiblement dans leur partie médiane, d'une découpe (8) pour l'insertion d'un panneau perpendiculaire (9) présentant des découpes analogues (10).

1/1

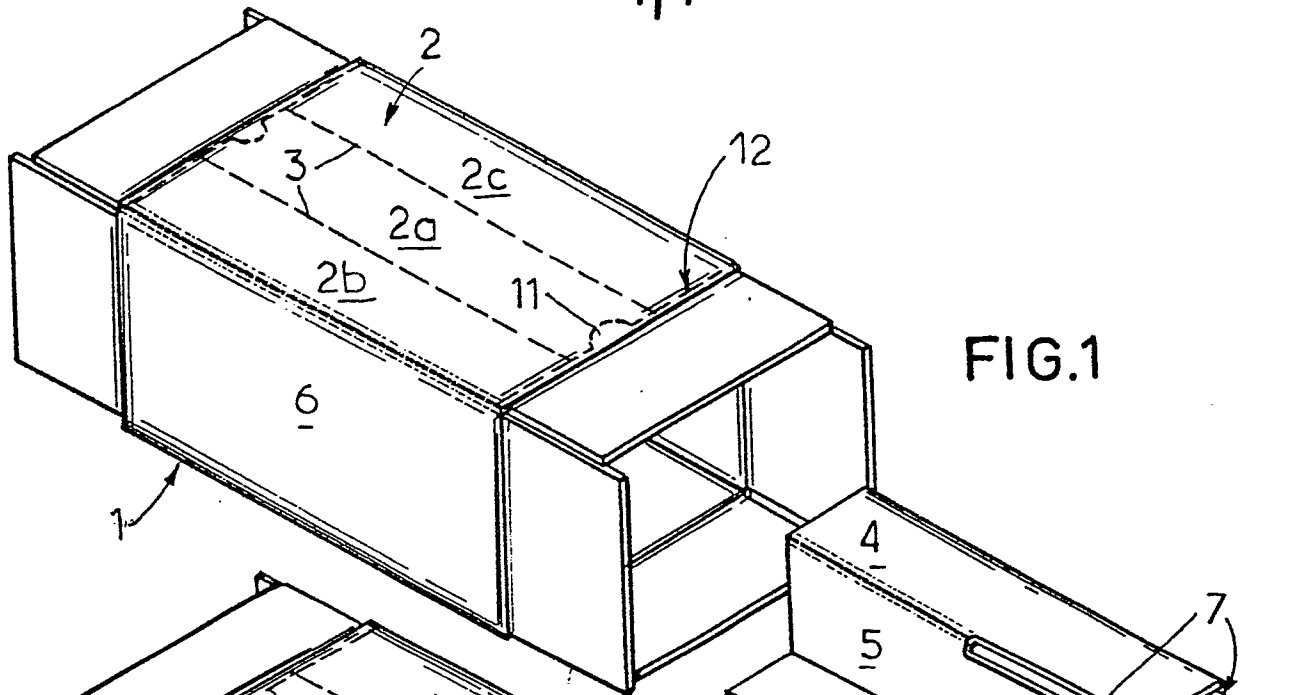


FIG. 1

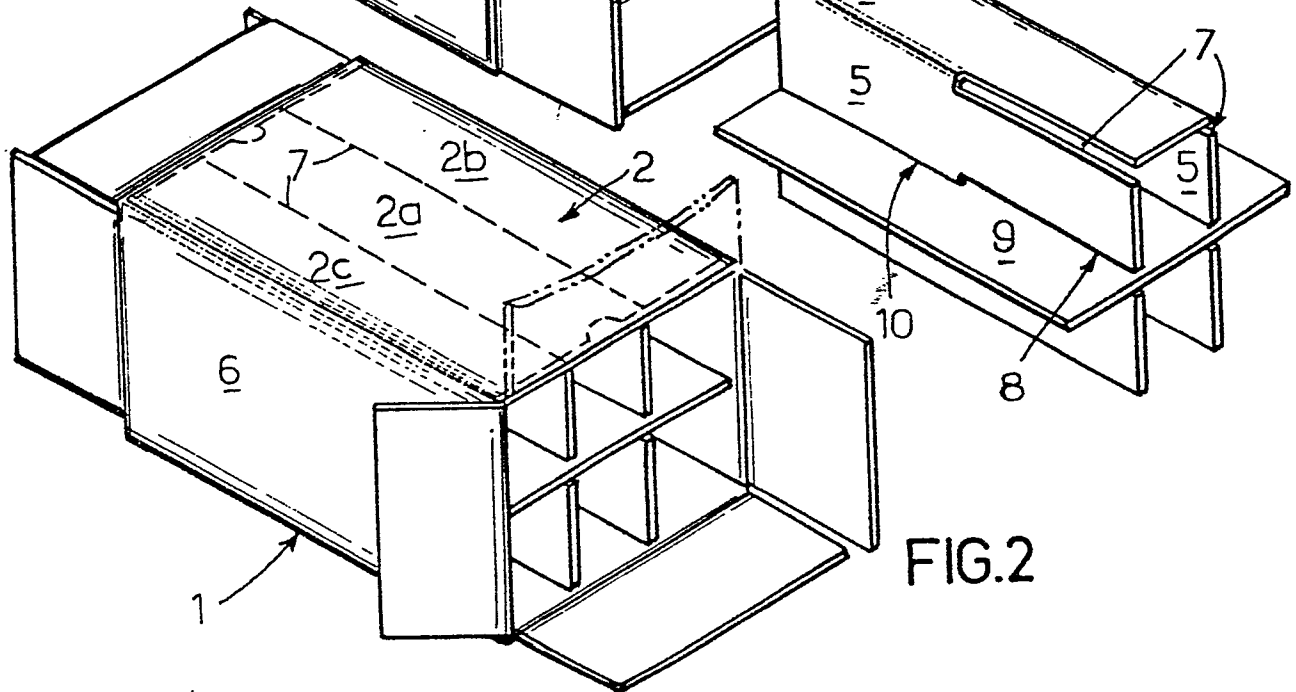


FIG. 2

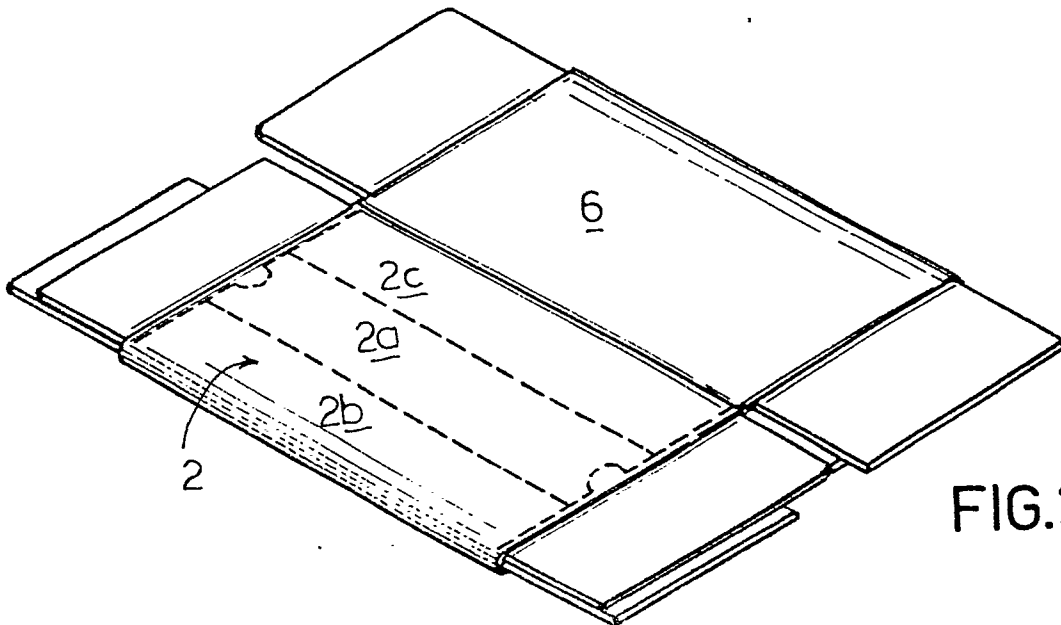


FIG. 3